



Le 5 septembre 2018

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit en option **Sciences 5H**, il a donc 31 heures de cours (et non 33). Dans ces circonstances, et avec votre accord, il lui est possible de quitter le collège plus tôt ou d'arriver plus tard à certains moments.

Les élèves qui ne recevront pas cette autorisation seront priés de se rendre à l'Espace sans Nom où les présences seront prises.

R. Abid
Coordinatrice du 2^{ème} degré

Talon à remettre au titulaire le jeudi 6 septembre 2018

- J'autorise
- Je n'autorise pas

mon enfant de
(cocher la classe correspondante)

- 3B : suivant l'horaire, à arriver au collège **le mardi** à 10h15 ou à quitter à 14h00.
- 3C - 3D - 3E : à arriver au collège à 10h15 le **jeudi**
- 4A : à quitter collège à 14h50 le **jeudi**.
- 4B - 4C : suivant l'horaire, à arriver au collège **le mercredi** à 9h05 ou à quitter le jeudi à 14h50.
- 4D : à arriver au collège à 9h10 le **lundi** et à quitter à 12h00 le **mercredi**.
- 4E : à arriver au collège à 10h15 le **mercredi**.

Signature des parents :